



# Liquidation judiciaire

Par **Chartr**, le **30/06/2025** à **18:51**

Bonjour, je me permets de vous poser une question concernant la liquidation de l'entreprise dans la quelle je travaillais nous avons reçu une lettre le 14 juin puis convoqué le 20 juin on nous a demandé plusieurs documents et depuis plus aucune réponse du mandataire liquidateur sauf une lettre reçu il y a quelque jour m'indiquant être licencié officiellement mais aucune réponse au mail et au téléphone. J'ai alors contacté le tribunal de commerce puis la juge de l'affaire mais aucune réponse non plus.

Ma question est de savoir qui contacter ? Quel sont les délais ? Et si c'est normal si nous n'avons reçu aucun paiement et quand faudrait il s'inquiéter car nous sommes en fin de mois et je m'inquiète pour les jours à venir.

Par **miyako**, le **03/07/2025** à **23:33**

Bonsoir,

Le mandataire liquidateur envoie les lettres de licenciement dans un délai maximum de 15 jours ce qui a été fait .Dès ce moment là l'AGS intervient pour la garantie salaires,si aucun fonds disponibles ;Vous devriez avoir reçu votre salaire , les indemnités de licenciement économique et l'attestation France Travail.

Vous devez vous inscrire immédiatement à France Travail .

Cordialement

Par **Chartr**, le **04/07/2025** à **10:10**

Bonjour, merci pour votre réponse mais nous sommes actuellement le 4 et je n'ai reçu aucun des 3.

Par **Marck.ESP**, le **04/07/2025** à **10:15**

Bonjour et bienvenue

Je préconise de prendre contact avec l'inspection du travail.